



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

📍 Paris / Lyon / Nantes

📱 www.auxilia-conseil.com

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION

« Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39) modifiée par la loi du 30 octobre 2018, les projets alimentaires territoriaux mentionnés sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

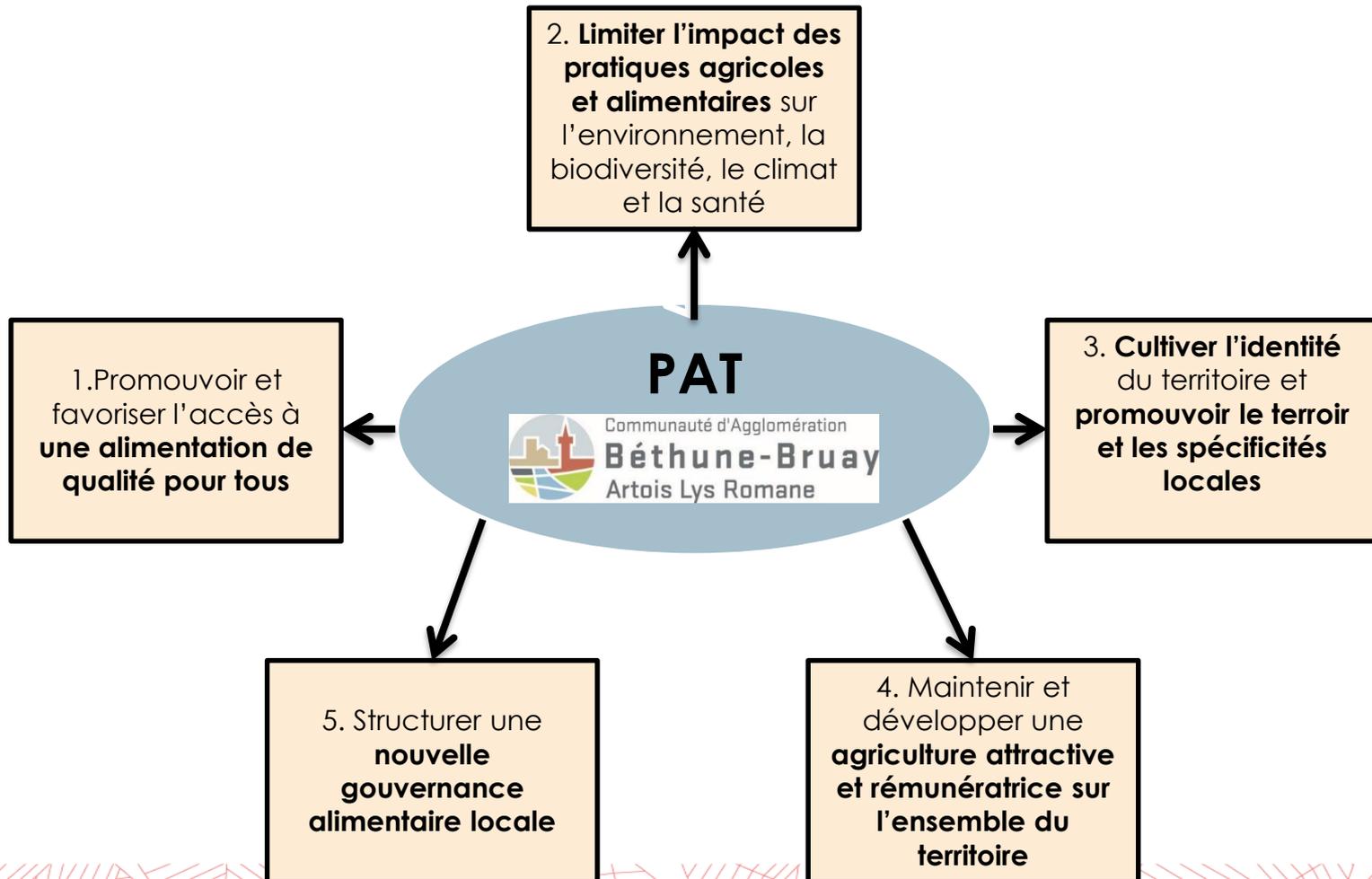
A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à [l'article L. 315-1](#), des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres Ressources ».

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a élaboré son PAT d'août 2018 à avril 2019. Ainsi, sur la base d'un diagnostic partagé, 160 acteurs engagés dans le système alimentaire territorial ont contribué à la définition des enjeux et à l'émergence des engagements présentés dans ce document.

Ces engagements se déclinent en programme opérationnel, « feuille de route » pour la période 2019 – 2025.

/ Nos 5 engagements pour la période 2019-2025



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2025



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

/ **Engagement 1** : Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Actions déjà engagées au sein de la CABBALR

1.1 Eduquer et accompagner des consom'acteurs (nutrition et santé alimentaire)

Ateliers de formation et de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité (service santé)

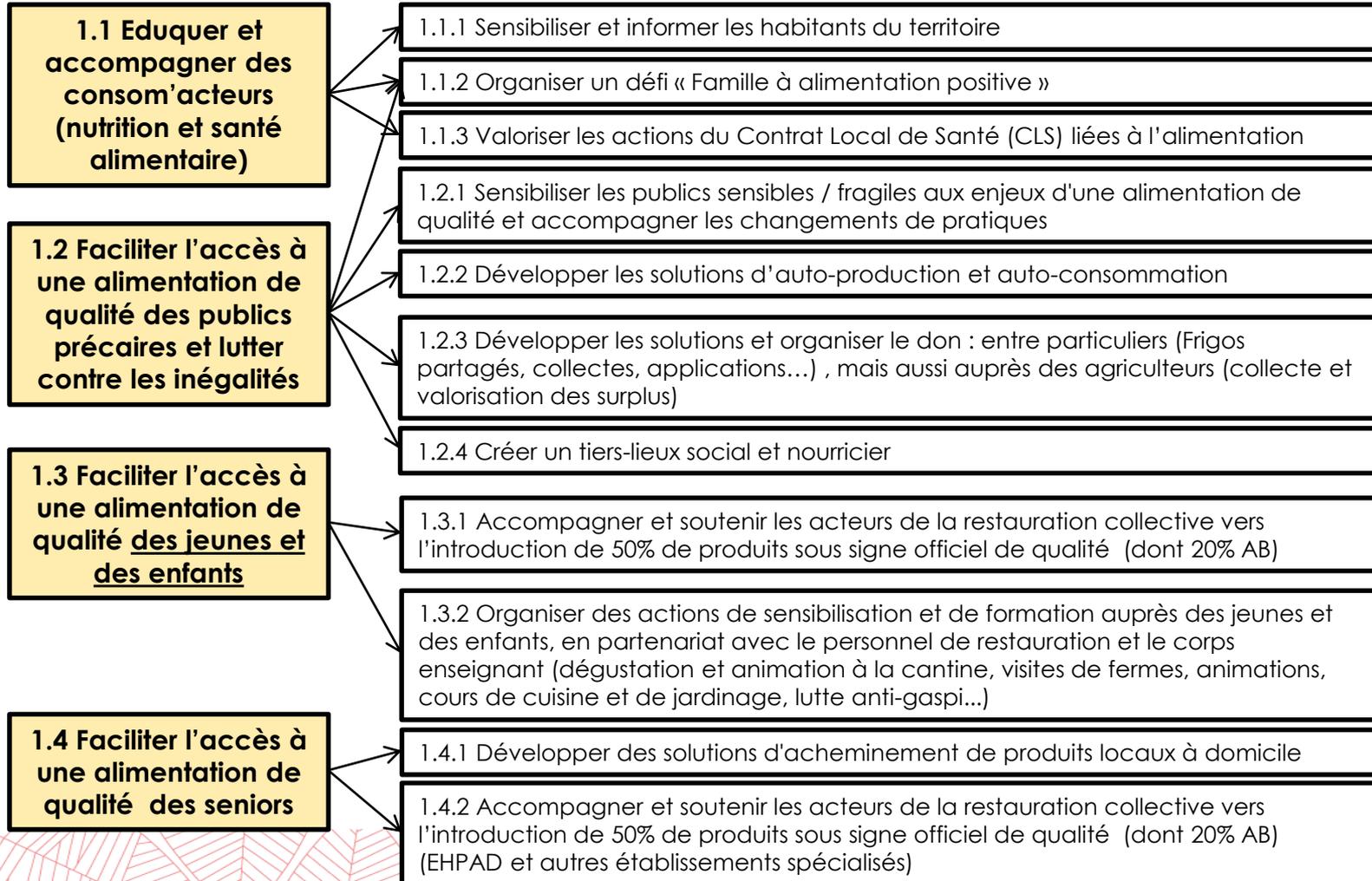
1.2 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des publics précaires et lutter contre les inégalités

Calendrier « cuisine et alimentation petit budget » (service santé)

1.3 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des jeunes et des enfants

1.4 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des seniors

/ Engagement 1 : Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous



Action n° 1.1.1 : Sensibiliser et informer les habitants du territoire

Présentation de l'action et attendus

La présente fiche action regroupe l'ensemble des initiatives portées par la CABBALR visant à :

- Faire prendre conscience aux acteurs du territoire des bienfaits du « bien manger », des produits locaux et de saison
- Développer des outils et techniques d'animation pour sensibiliser divers publics (cuisines/jardins pédagogiques, etc.)
- Former des ambassadeurs ou des relais du « bien manger » et du « manger local » (capables de tenir le stand PAT du territoire et d'assurer des actions de sensibilisation sur ce thème)

Important : TOUS les habitants doivent être sensibilisés. Les enfants à travers les actions de sensibilisation au goût et à l'alimentation dans les établissements scolaires, les familles, prioritairement en situation de vulnérabilité (financière, sociale, médicale, etc.) et les seniors qui feront l'objet d'actions spécifiques :

- Acheter près de chez soi
- Nouer des liens avec son producteur
- Lutter contre le gaspillage,
- Limiter et valoriser les déchets

Mise en œuvre

- **Concevoir un stand PAT** (outils de communication / sensibilisation) qui sera implanté sur des manifestations adaptées : fête de la pomme, Fermes en fête...
- Constitution d'un **collectif d'acteurs locaux / agents** (voire prestataire) en capacité d'animer le stand, d'alimenter les outils de communication et/ou d'assurer des actions de sensibilisation sur ce thème.
- Utilisation des **outils et canaux de communication (le Mag, site web, facebook...)** à disposition de la CABBALR pour informer et sensibiliser les habitants aux enjeux et solutions envisageables en matière de nutrition-santé et d'alimentation locale : éducation nutritionnelle, éducation au goût...
- Soutenir des **actions de sensibilisation** à la nutrition/santé et d'alimentation locale **dans les écoles**, en partenariat avec le corps enseignant et le personnel de restauration.

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
Porteur(s) CABBALR (communication, services à la population)	Partenaires identifiés A PRO BIO Meloko Le Court Circuit	
	Partenaires à mobiliser (?) ARS Education nationale Communes Savoir Vert Producteurs Chambre d'Agriculture Département	

Cibles

- Habitants du territoire

Indicateurs de suivi

- Création du stand et ses supports (réalisation)
- Nombre de manifestations avec présence stand
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de publications réalisées sur le thème

Investissement

-

Fonctionnement

- Panneaux, roll up PAT
- Outils de sensibilisation / com°
- Prestations
- Partenariats
- Incôgnario interne

Action n° 1.1.2 : Organiser un défi « Famille à alimentation positive »

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus
 Sur un territoire où le taux de pauvreté élevé se traduit par un pouvoir d'achat faible, et donc un budget limité à consacrer à l'alimentation, il semble primordial d'accompagner les habitants vers des pratiques alimentaires à la fois économiques, bonnes pour la santé et moins impactantes pour l'environnement.

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Alors qu'une alimentation « de qualité » semble encore trop souvent réservée aux ménages les plus aisés, le territoire souhaite combattre les préjugés sur l'alimentation biologique et durable, en s'appuyant sur l'organisation de défis « famille à alimentation positive », démarche inspirée des « défis familles à énergie positive ».

Porteur(s) A pro Bio	Partenaires identifiés CABBALR (communication, déchets) Meloko
	Partenaires à mobiliser (?) Chambre d'Agriculture Associations de consommateurs ADEME Leader (secteur Lys Romane)

- Mise en œuvre**
- Conception du **contenu du défi**, du règlement et des indicateurs de suivi/résultat
 - Identification des **familles volontaires** (appel à candidatures)
 - Organisation de **temps forts** pour dynamiser le projet (visites de fermes, soirée de lancement et de suivi de la démarche, conférences, ateliers culinaires,...)
 - Utilisation des **outils et canaux de communication (le Mag, site web, facebook...)** à disposition de la CABBALR pour communiquer sur la démarche

Cibles

- Habitants du territoire

Indicateurs de suivi

- Nombre de familles engagées dans la démarche
- Résultats obtenus par les familles engagées

Investissement -	Fonctionnement Ingénierie interne Prestations Partenariats Récompenses
--------------------------------	---

Action n° 1.1.3 : Valoriser les actions du Contrat Local de Santé (CLS) liées à l'alimentation

Présentation de l'action et attendus
 Un Contrat Local de Santé (CLS) est en cours d'élaboration en 2019 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Sur le volet alimentation / nutrition, au travers du PAT il sera possible de sensibiliser les habitants aux conséquences de l'alimentation sur la santé et de soutenir et/ou valoriser des initiatives d'acteurs du système alimentaire local ou d'associations en faveur de la santé des habitants.

Mise en œuvre

- **Contribution du PAT** et ses actions aux objectifs du Contrat Local de Santé
- **Contribution du CLS** aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial
- **Soutien aux actions locales** : interventions auprès des écoles, auprès d'acteurs de terrain et organisation de manifestations impliquant les habitants en tant qu'acteurs.

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Porteur(s) CABBALR (Service à la population / CLS)	Partenaires identifiés CABBALR communication CABBALR Climat A PRO BIO Meloko
	Partenaires à mobiliser (?) ARS Associations (Prévert...) Partenaires du CLS CGET Communes Producteurs locaux Département

Cibles

- Habitants du territoire

Indicateurs de suivi

- Ceux du CLS sur le thème de l'alimentation

Investissement -	Fonctionnement Ingénierie interne Prestations Partenariats
----------------------------	--

Action n°1.2.1 : Sensibiliser les publics fragiles aux enjeux d'une alimentation de qualité et accompagner les changements de pratiques

Présentation de l'action et attendus

Particulièrement concernés par des comportements alimentaires « à risque », les personnes en situation de précarité doivent être sensibilisées aux enjeux d'une alimentation saine et de qualité et accompagnées.

Important : Outre le volet « sensibilisation », le PAT de la CABBALR entend également faciliter l'accès économique de sa population à une alimentation de qualité par le développement de l'auto-production, du don ou encore la création d'un tiers lieux nourricier (propice aux échanges de bonnes pratiques, animations, ateliers cuisine, etc.)

Mise en œuvre

- Soutien à l'organisation **d'actions d'accompagnement** globales de ces publics, pour les amener à prendre conscience et agir (modifier leurs comportements) en faveur d'une alimentation « durable », saine et locale.
- **Elargir le travail** déjà engagé sur la santé à la consommation et l'achat de produits locaux (via la programmation politique de la ville par exemple, etc.).
- **Mettre en réseau les acteurs** impliqués, de la production, l'auto-production, la transformation des produits (cuisine), la sensibilisation, le don alimentaire, le glanage, la rencontre avec les producteurs (visites de fermes, achat sur les marchés)... pour essaimer les bonnes pratiques, créer de nouvelles synergies et partenariats, avoir une action à l'échelle de l'ensemble du territoire et pouvoir ainsi « massifier » l'impact des actions menées.

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
Porteur(s) CABBALR (services à la population, si action retenue dans le CLS)	Partenaires identifiés CABBALR (Communication, politique ville) A PRO BIO	
	Partenaires à mobiliser (?) Communes Epiceries solidaires UNCCAS Centres sociaux / EVS ARS Etat – CGET Conseils citoyens	
Cibles <ul style="list-style-type: none"> • Les habitants en situation de grande précarité et/ou les bénéficiaires de l'aide alimentaire. 		
Indicateurs de suivi Nombre d'actions soutenues Nombre de bénéficiaires		
Investissement –	Fonctionnement Ingénierie interne Appel à projets Partenariats / prestations	

Action n°1.2.2 : Développer les solutions d'autoproduction et d'autoconsommation

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Territoire hétérogène dans sa configuration à la fois urbaine et rurale, la CABBALR présente une urbanisation forte sur certains secteurs où des jardins ouvriers sont bien présents mais de moins en moins « exploités » par les jeunes ménages (exemple des cités minières). De nouveaux emplacements dans les projets d'urbanisme ou encore des friches urbaines peuvent potentiellement être mises à disposition de porteurs de projets ou de citoyens pour multiplier les espaces productifs et récréatifs. Ces dispositifs sont des espaces récréatifs, éducatifs et facilitateurs de liens sociaux. La collectivité a pour ambition de valoriser des interstices urbains afin d'y implanter des activités agricoles ou jardins potagers individuels ou collectifs, avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie (nature en ville), de créer du lien social, de nourrir une partie de la population avec ces productions en ville, de sensibiliser la population aux impacts de sa consommation alimentaire.

Mise en œuvre

- Mettre à disposition des habitants des **espaces vacants cultivables** en ville
 - Identifier les espaces disponibles : pieds d'immeuble, friches, délaissés...
 - Animer des réunions d'information et d'échange avec les associations de quartiers et autres partenaires
 - Installer des jardins partagés / collectifs en partenariat avec les habitants
 - Développer la collaboration avec les bailleurs sociaux en vue de l'installation de jardins partagés ou parcelles individuelles (en exploitant notamment les études de programmation urbaine des cités minières de l'ERBM, en utilisant l'abattement TFPB dans le cadre de la politique de la ville, etc.)
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de **l'autoproduction**
 - Créer des potagers dans les écoles
 - Inciter les habitants à convertir leurs extérieurs en espaces productifs nourriciers
- Soutenir les porteurs de projets pour l'installation **d'activités économiques alimentaires** sur des espaces vacants
 - Identifier les porteurs de projets (AMI,...)
 - Accompagner financièrement et/ou techniquement les études de faisabilité / investissements

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

En cours
définition

Partenaires identifiés

CABBALR développement économique

Partenaires à mobiliser (?)

Communes
Bailleurs sociaux
Associations
CCAS
ARS
ADEME
Associations de quartier
Communes
Ecoles
Bailleurs sociaux
CGET

Cibles

- Habitants du territoire

Indicateurs de suivi

- Nouvelles surfaces en ville consacrées à l'alimentation
- Nombre de personnes inscrites dans les actions de jardins partagés ou similaires

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Prestations / partenariats
Fonds d'aide

Action n°1.2.3 : Développer les solutions de don et l'organiser : entre particuliers mais aussi par les agriculteurs

Présentation de l'action et attendus

Sur le territoire, le niveau de vie des habitants est assez faible avec une médiane de revenu inférieure à la médiane française (18 000€ contre 20 185€). De même, le taux de chômage (17,1%) est supérieur à la moyenne nationale de 13,5%, mais inférieur au taux départemental de 17,6%. Un taux de pauvreté élevé se traduit par un pouvoir d'achat faible, voire très faible, et donc un budget limité à consacrer à l'alimentation. Or, une étude du CSA réalisée en 2016 pour le réseau des Banques Alimentaires alerte sur la santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire : 1 bénéficiaire sur 2 rencontre des problèmes réels de santé : problèmes de vue (36%), dentaires (32%), troubles psychologiques (24%). Le diabète et le surpoids touchent aussi ces personnes. En parallèle, certains habitants déclarent être prêts à augmenter le don de denrées alimentaires aux plus démunis (enquête réalisée dans le cadre du PAT). Alors qu'aujourd'hui 30% de la production agricole est gaspillée (entre le stade production jusqu'au stade consommation), le don apparaît comme une opportunité de réduire ce gaspillage tout en luttant contre la précarité alimentaire.

Mise en œuvre

- Mettre en place des **frigos partagés**
 - Identifier les emplacements stratégiques et acteurs susceptibles d'installer des frigos (associations de quartier, commerçants,...)
 - Informer les citoyens susceptibles de donner et les citoyens en situation de précarité
- Mettre en place du **don par les agriculteurs**
 - Estimer auprès des agriculteurs le potentiel et les modalités de don (collecte, glanage...)
 - Mettre en relation les agriculteurs et les associations intéressées
- Favoriser le **don alimentaire** par tout type de structure
- Organiser le **lien entre les structures caritatives et les producteurs** via l'association SOLAAL pour développer le glanage (en accompagnant les publics et rassurant les producteurs)

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	----------------------------------	-------------------------

Porteur(s)

CABBALR
(Communication
Développement
économique
Politique Ville)

Partenaires identifiés

Solaal

Partenaires à mobiliser (?)

CCI
CMA
Associations de quartier
Agriculteurs
Chambre d'Agriculture
CABBALR
CGET
Banque alimentaire
CCAS

Cibles

- Consommateurs en situation de précarité alimentaire

Indicateurs de suivi

- Dispositifs de don mis en place
- Fréquentation des dispositifs de don

Investissement

...

Fonctionnement

...

Action n°1.2.4 : Créer un tiers-lieu social et nourricier

Présentation de l'action et attendus

Sur ce territoire où 17% de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 14% à l'échelle nationale, la question de l'accès aux produits de qualité pour tous, à tous les budgets, se pose. Au-delà du frein budgétaire, souvent mis en avant, il est rappelé que l'éducation est le premier facteur pour la réussite de la lutte contre les inégalités alimentaires. Cependant, malgré les nombreux projets sur le territoire qui luttent au quotidien pour une alimentation plus saine et durable, les initiatives rencontrent des difficultés à se massifier. Pour les participants, cette massification doit passer par une multiplication des initiatives et par la nécessité d'aller toucher directement un public très précaire.

La CABBALR est engagée dans des opérations d'aménagement communautaires dont une concerne la friche de la fosse 1 à Noeux les Mines sur laquelle il est prévu de développer un parc dédié aux questions alimentaires impliquant initiatives privées et publiques. Cet « outil » pourrait servir la mise en réseau des acteurs engagés auprès des publics sensibles et servir de lieu d'accueil. Afin de toucher un public qui est aujourd'hui éloigné des réseaux habituels d'aide, le territoire mise sur la création d'un tiers-lieu social et nourricier au sein de ce site :

- Un lieu commun de transformation des produits (légumerie, cuisine...) partagé par les différents acteurs pour inciter à consommer les produits locaux,
- Lieu où l'on trouve des produits locaux de différents producteurs,
- Lieu où l'on trouve les acteurs locaux / où on met en place des animations sur l'alimentation qui peuvent être diffusées sur le territoire dans des actions de proximité (quartiers...)

Mise en œuvre

- **Mise en réseau des initiatives** dans le fonctionnement du site (cf. action 1,2,1)
- Etudier la **destination de ce tiers-lieu** : portage, organisation, financement, activités,...
 - Benchmark des démarches similaires
 - Concertation avec les acteurs volontaires pour définir la gouvernance et le fonctionnement des activités au sein du tiers-lieu
 - Définition des activités : éducation, information, animations, rencontres, ...
- Identifier un **lieu physique** sur le site
 - Aménagement de locaux modulables ou non, capables d'accueillir des animations, des expositions, des ventes de producteurs, des conférences, ateliers...
- Communiquer / **impliquer la population sur les questions alimentaires** grâce à ce lieu

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Porteur(s)

CABBALR
(Aménagement du territoire, Développement économique)

Partenaires identifiés

CABBALR Climat
CABBALR Politique Ville

Partenaires à mobiliser (?)

Commune de Noeux-les-Mines
Communes
CCAS
ARS
Associations
Ecoles
Banque alimentaire
Conseils citoyens
Leroy Merlin
Chambre d'Agriculture

Cibles

- Public identifié par les structures locales de solidarité dans un premier temps pour essaimer ensuite

Indicateurs de suivi

- A définir dans le cadre du projet de fonctionnement du tiers-lieu

Investissement

Cf. projet Fosse 1

Fonctionnement

...

Action n°1.3.1 : Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB)

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

La loi alimentation impose aux restaurants collectifs **50% de produits « durables » dans leurs approvisionnements, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2022**. Sur le territoire, les acteurs de la restauration collective sont freinés dans ce défis pour plusieurs raisons : la lourdeur et les contraintes des marchés publics, la mauvaise communication du personnel de cuisine et des animateurs, le coût des matières premières, ou encore l'impression que l'offre agricole du territoire ne correspond pas à cette demande ou ne sera pas en capacité d'y répondre. La CABBALR souhaite accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à relever ce défi, en impulsant et en organisant la rencontre entre les communes (et leurs prestataires), et en soutenant la mise en place de nouvelles collaborations.

Mise en œuvre

- Restituer l'**état des lieux** réalisé par Aprobio et identifier les opportunités de collaboration entre les communes
- Créer un **réseau d'échange** autour de la restauration collective
 - Animer des réunions d'échange de bonnes pratiques autour de l'introduction de produits durables en restauration collective
 - Accompagner les communes dans la rédaction de leurs cahiers des charges
- **Former le personnel et les convives** aux enjeux de l'alimentation durable
 - Monter une formation avec la Région, le département et le CNFPT pour sensibiliser et éduquer le personnel de cuisine aux enjeux de l'alimentation durable
 - Communiquer aux parents et enfants sur l'impact de l'approvisionnement durable de la restauration
- **Analyser le besoin** des communes et les **outiller**
 - Enquêter auprès des communes sur les besoins pour augmenter l'appro. bio et durable
 - Les outiller pour le suivi de leurs approvisionnements en produits bio et durables
- **Faire le lien** entre acheteurs de la restauration collective et producteurs / artisans
 - Etudier la possibilité d'un intermédiaire qui s'engage avec les producteurs et les acheteurs pour assurer un prix rémunérateur, un volume de denrées et une logistique efficace
 - Valoriser et renforcer les outils existants (approlocal, artimarchés, catalogue Aprobio,...)

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
Aprobio

Partenaires identifiés

Meloko

Partenaires à mobiliser (?)

Département
Région
Communes
SIVOM du Béthunois
Chambre d'Agriculture
Sociétés de restauration
Entreprises /établissements ayant un restaurant collectif
Agriculteurs et artisans
CNFPT

Cibles

- Convives de la restauration collective

Indicateurs de suivi

- % de produits bio et autres signes officiels de qualité en restauration collective 2020 / 2021 / 2022

Investissement

...

Fonctionnement

Partenariats
Ingénierie interne

Action n°1.3.2 : Organiser des actions de sensibilisation et de formation auprès des jeunes et des enfants, en partenariat avec le personnel de restauration et le corps enseignant (dégustation et animation à la cantine, visites de fermes, animations, cours de cuisine et de jardinage, lutte anti-gaspi..)

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Afin de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'alimentation locale, le territoire mise sur la formation des plus jeunes. Depuis la production agricole jusqu'à la consommation, des actions de sensibilisation des élèves peuvent être imaginées.

Mise en œuvre

- Renforcer les actions en cours de **mise en contact du monde scolaire et du monde agricole**
 - Multiplier le nombre d'enfants impliqués dans les visites de fermes organisées par le Savoir Vert
 - Développer le nombre d'agriculteurs engagés dans l'accueil à la ferme (Savoir Vert)
- Créer des **modules / outils de formation** utilisables par le corps enseignant **à destination des enfants/jeunes** (co-constuction entre les acteurs concernés)
 - . pour les sensibiliser à l'alimentation durable en restauration collective
 - . pour faire connaître l'agriculture locale et ses enjeux

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

<p>Porteur(s)</p> <p>CABBALR (services à la population en fonction des objectifs de l'axe promotion/éducation à la santé des 6-12 ans du CLS) Le Savoir Vert APROBIO</p>	<p>Partenaires identifiés</p> <p>OT Lycée Agricole St Marie CABBALR (Communication)</p>
	<p>Partenaires à mobiliser</p> <p>Communes (écoles) Education Nationale Agriculteurs Département (collèges) Région (lycées)</p>

Cibles

- Ecoliers / Elèves
- Agriculteurs
- Enseignants
- Personnels des restaurants scolaires

Indicateurs de suivi

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre d'agriculteurs inscrits dans des projets
- Nombre d'enseignants / personnels de restauration impliqués

<p>Investissement</p> <p>...</p>	<p>Fonctionnement</p> <p>Partenariats Prestations</p>
---	--

Action n°1.4.1 : Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile

Présentation de l'action et attendus

Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif d'augmenter l'achat de produits locaux par les habitants de la Communauté d'Agglomération. Cependant, en fonction du public visé, les difficultés pour s'approvisionner localement ne sont pas les mêmes : manque de connaissance des points de vente, difficultés d'accès, difficultés d'utilisation des outils de commande,...

La CABBALR souhaite rendre accessible à tous les produits locaux, et réfléchit donc à optimiser les commandes et la logistique.

Mise en œuvre

- Faciliter les **synergies et collaborations entre l'ensemble des acteurs** engagés dans la mise à disposition de produits locaux auprès de la population (livraison, drive, points de vente collectifs...) afin de **mailler au mieux le territoire**
- Renforcer la **présence des produits locaux dans l'offre commerciale en centre-ville**
 - Adapter les horaires / jours d'ouverture des commerces, marchés...
 - Utiliser la vacance commerciale pour développer des concepts de nouvelles boutiques qui présentent et proposent les produits locaux à la vente
 - Multiplier les zones de livraisons dans les points de passage / points-relais (ex: les gares)
- Soutenir les **solutions de livraison à domicile** pour les personnes éloignées / peu ou non mobiles
 - Développer des interfaces virtuelles mais aussi physiques de passage de commandes
 - Renforcer les outils et initiatives existantes (ouacheterlocal.fr, meloko, drive home,...)
- Engager les agriculteurs** dans la démarche
 - Motiver progressivement et aider les producteurs locaux à ré-orienter une partie de leur production destinée à l'agro-industrie vers l'échelon local en s'appuyant sur les outils et initiatives mises en place
 - Construire un catalogue multi-plateforme (numéros et autres) qui recense les données : les outils, les réseaux, les acteurs...

Période de déclenchement de l'action

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(Dév Eco)

Partenaires identifiés

APROBIO
CABBALR (Service à la population, dans le cadre du partenariat avec la MA2A/MDA du CDGR - aide à la mise en réseau des acteurs et des partenaires / CIAS)
Meloko
Le Court Circuit

Partenaires à mobiliser (?)

Acteurs économiques
Chambre d'Agriculture
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Villes
SNCF
Associations / unions commerciales

Cibles

- Consommateurs
- Consommateurs avec des difficultés de mobilité
- Agriculteurs

Indicateurs de suivi

- Nombre de ménages touchés
- Volumes de produits locaux écoulés

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Partenariats

Action n°1.4.2 : Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB) dans les EHPAD et autres établissements spécialisés

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

La loi alimentation impose aux restaurants collectifs **50% de produits « durables » dans leurs approvisionnements, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2022**. Sur le territoire, les acteurs de la restauration collective sont freinés dans ce défis pour plusieurs raisons : la lourdeur et les contraintes des marchés publics, la mauvaise communication du personnel de cuisine et des animateurs, le coût des matières premières, ou encore l'impression que l'offre agricole du territoire ne correspond pas ou n'est pas en capacité de répondre à cette demande. La CABBALR souhaite accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à relever ce défi.

Mise en œuvre

- Créer un **réseau d'échange** autour de la restauration collective
 - Animer des réunions d'échange de bonnes pratiques autour de l'introduction de produits durables en restauration collective
 - Accompagner les établissements dans la rédaction de leurs cahiers des charges
- **Former le personnel et les convives** aux enjeux de l'alimentation durable
 - Monter une formation avec le Département et le CNFPT pour sensibiliser et éduquer le personnel de cuisine aux enjeux de l'alimentation durable
- **Analyser le besoin** des établissements et **les outiller**
 - Enquêter auprès des établissements sur leurs besoins pour augmenter l'approvisionnement bio et durable
 - Co-construire avec eux les solutions
- Faire le **lien entre acheteurs de la restauration collective et producteurs / artisans**
 - Etudier la possibilité d'un intermédiaire qui s'engage avec les producteurs et les acheteurs pour assurer un prix rémunérateur, un volume de denrées et une logistique efficace
 - Valoriser et renforcer les outils existants (approlocal, artimarchés, catalogue Aprobio,...)

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
AproBio

Partenaires identifiés

Meloko

Partenaires à mobiliser (?)

Département
Chambre d'Agriculture
CNFPT
Communes
Gestionnaires Ehpads

Cibles

- Gestionnaires
- Consommateurs en établissements

Indicateurs de suivi

- Atteinte des objectifs législatifs et paliers atteints en 2020, 2021 et 2022

Investissement

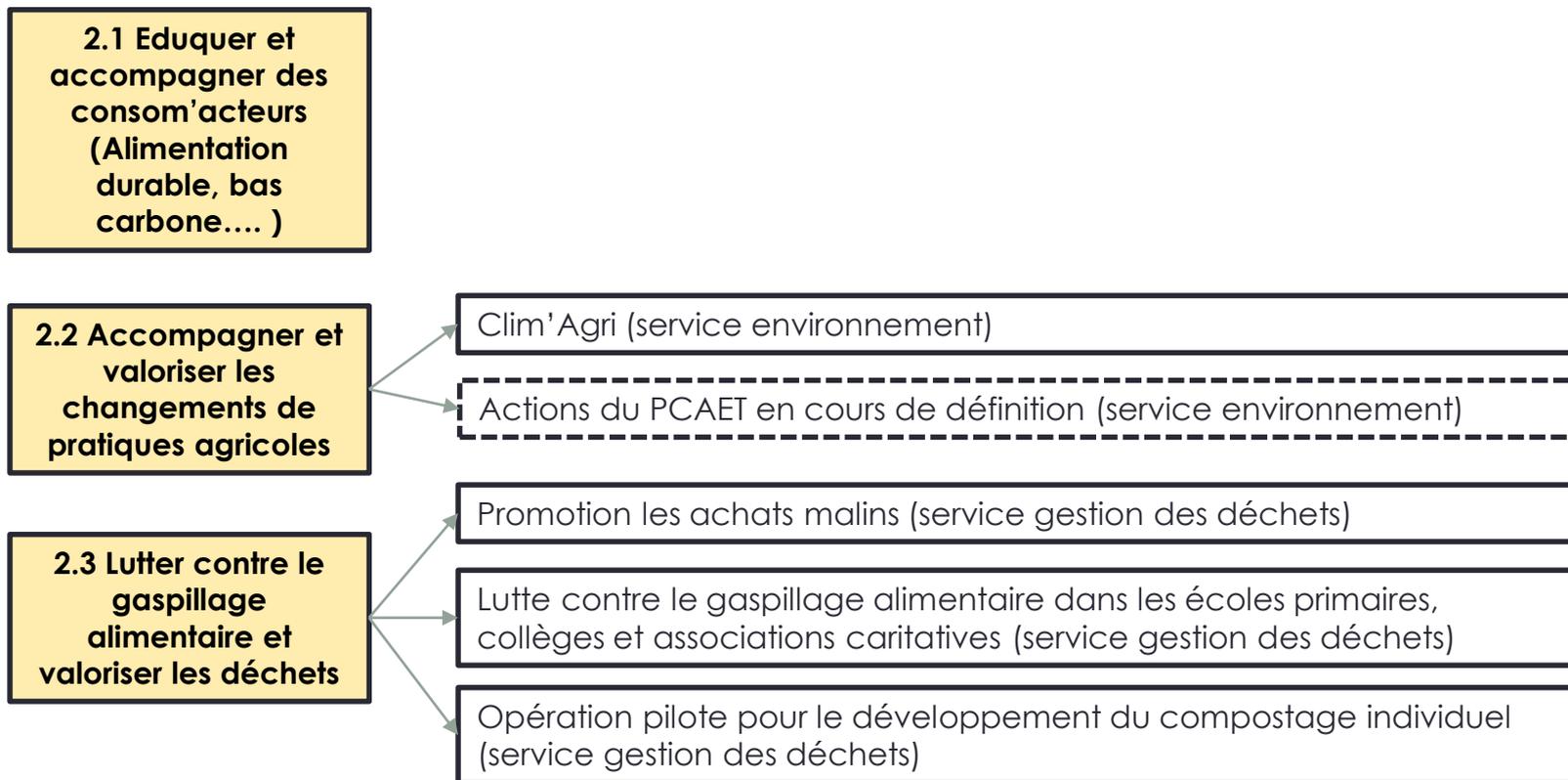
...

Fonctionnement

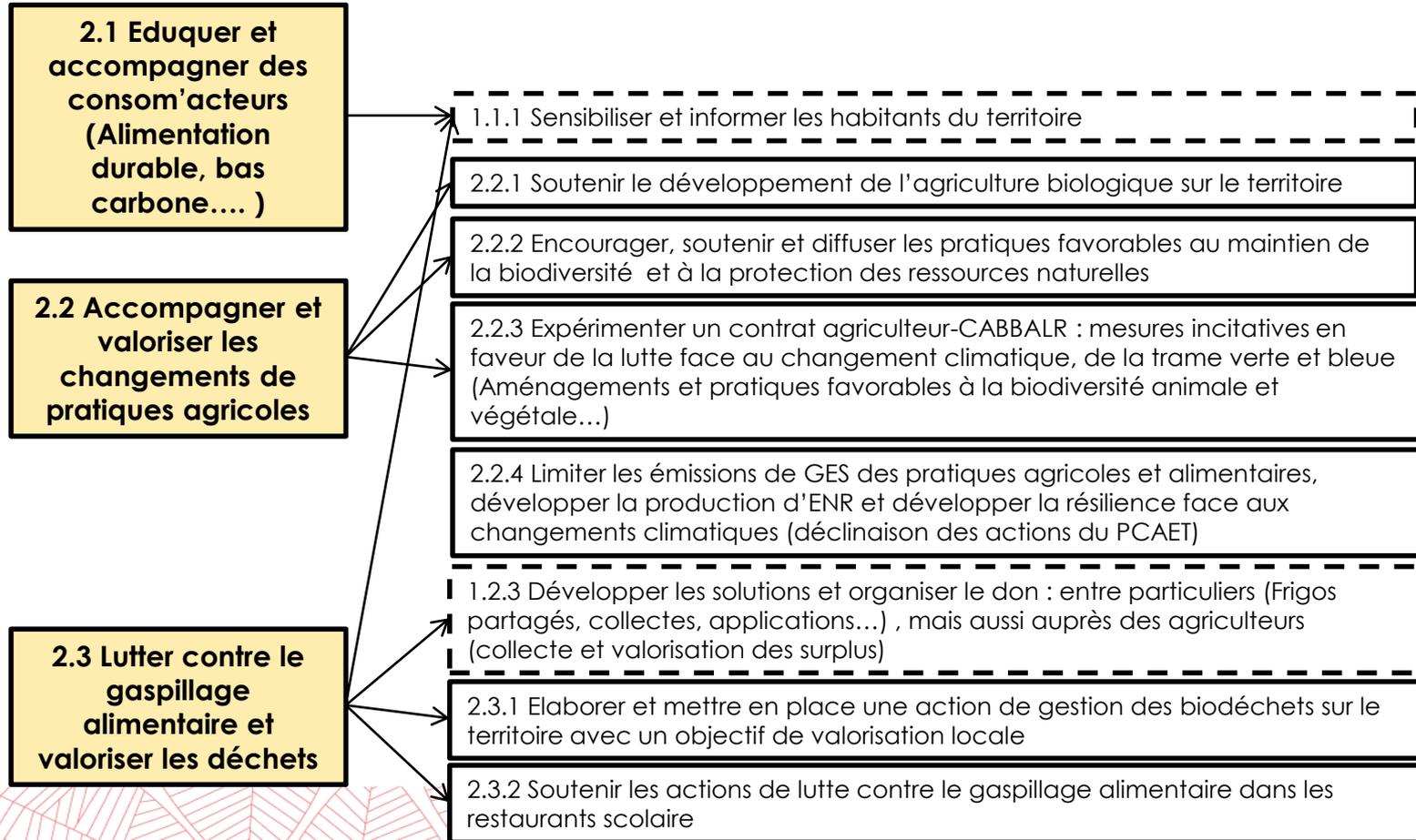
Partenariats
Ingénierie interne

/ **Engagement 2** : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé

Actions déjà engagées au sein de la CABBALR



/ Engagement 2 : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé



Action n°2.2.1 : Soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

« Sur le territoire de la CA Béthune Bruay, Artois Lys Romane, des agriculteurs ont fait le choix de convertir leur exploitation, ou une partie, à l'agriculture biologique. Elles sont au nombre de 23 en 2017 soit **3% des exploitations**, et cumulent une surface de **148 hectares** certifiés « agriculture biologique ». Ces exploitations sont principalement tournées vers des productions végétales, notamment vers les céréales (pour 40 hectares), suivies des légumes frais (pour 36 hectares). Pour A PRO BIO, **la demande des consommateurs pour des produits biologiques augmente de plus de 10% chaque année. L'offre « bio » locale n'est cependant pas suffisante pour couvrir ce besoin.** Le potentiel de développement est donc important pour les agriculteurs locaux ou pour de nouveaux porteurs de projets » - extrait de l' *Etat des lieux de la production et de la consommation alimentaire, AULA 2018*
Cependant, le passage à la bio nécessite une évolution des systèmes agricoles, demandant de la part des agriculteurs des changements fondamentaux au niveau technique, économique mais aussi et surtout culturel. Cette action a pour objectif de lever ces freins.

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2024
--------------------------	----------------------------------	-------------------------

Mise en œuvre

- **Renseigner les agriculteurs** sur les possibilités **d'évolutions des pratiques agricoles vers la bio**
 - Rencontrer individuellement les agriculteurs « relais » et les opérateurs économiques
 - Animation de groupes de réflexion et de partage autour de la conversion en bio
 - Former les agriculteurs
 - Créer et animer un réseau (agriculteurs et partenaires)
 - Informer les agriculteurs sur le besoin des consommateurs en produits AB
- **Soutenir les conversions des agriculteurs** vers des systèmes en Agriculture Biologique
 - Soutenir financièrement et techniquement des expérimentations autour de l'Agriculture biologique
 - Accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de financement
- **Faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projet** en Agriculture Biologique
 - Soutenir financièrement et techniquement des expérimentations autour de l'Agriculture biologique /
 - Proposer aux porteurs de projet des solutions (vers l'installation) : espace-test, emplois...
 - Co-construire avec les acteurs concernés des solutions d'accès au foncier pour ces porteurs

Porteur(s) En cours de définition	Partenaires identifiés CABBALR (Climat, Communication, Aménagement du territoire) Chambre d'Agriculture GEDA Aprobio
	Partenaires à mobiliser (?) GABNOR Aprobio Agence de l'eau DRAAF Experts (chercheurs, techniciens,...) Agriculteurs SAFER

Cibles

- Agriculteurs conventionnels
- Animateurs agricoles
- Consommateurs et habitants

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitations en conversion
- Nombre d'installations en bio
- Evolution de la SAU bio

Investissement Opérations foncières	Fonctionnement Partenariats Prestations
---	--

Action n°2.2.2 : Encourager, soutenir et diffuser les pratiques agro-environnementales favorables au maintien de la biodiversité et à la protection des ressources naturelles

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Les milieux agricoles sont vus par de nombreux acteurs/habitants comme des milieux naturels, et pourtant les pratiques culturales orientées vers les agro-industries ont parfois rendu les sols pauvres, ont impacté la biodiversité animale (fortes chutes de l'avifaune, entomofaune, pédofaune....) et végétale inféodée aux espaces cultivés mais a aussi banalisé les paysages au profit d'un parcellaire plus adapté aux évolutions du matériel (disparition de systèmes de haie, drainage de zones humides...). Repenser aujourd'hui le développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité constitue donc un enjeu majeur.

Le diagnostic a mis en évidence la présence sur le territoire d'agriculteurs engagés dans des démarches en faveur de l'agro-écologie (plan éco-phyto, etc.). Le PAT doit être l'occasion de valoriser et diffuser ces pratiques à l'ensemble des agriculteurs.

Mise en œuvre

- Travailler avec les agriculteurs sur **leurs pratiques agricoles et « massifier »** celles qui produisent des résultats positifs (équilibre viabilité économique de l'exploitation et amélioration de l'environnement)
 - Identifier les agriculteurs engagés ou en phase d'expérimentation de démarches agro-environnementales et créer des instances d'échange de bonnes pratiques
 - Proposer des diagnostics biodiversité aux agriculteurs volontaires
 - Monter des expérimentations en faveur d'une agriculture qui favorise la biodiversité
 - Faciliter la diffusion des bonnes pratiques entre exploitants
 - Soutenir l'implantation et l'entretien d'installations favorables au maintien de la biodiversité et à la protection des ressources naturelles en milieux agricoles
- Sensibiliser et **communiquer auprès des habitants** sur l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture favorable à la biodiversité et sur les démarches entreprises localement.

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

En cours de définition

Partenaires identifiés

CABBALR (Biodiversité, Communication, Aménagement du Territoire)
Chambre d'Agriculture
GEDA

Partenaires à mobiliser (?)

Région
ADEME
DREAL (plan Biodiversité) DRAAF
Fédération de chasse 62
Campagnes vivantes

Cibles

- Agriculteurs conventionnels
- Animateurs / techniciens agricoles
- Consommateurs et habitants

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitations en conversion
- SAU bio

Investissement

...

Fonctionnement

Partenariats
Prestations
Petits équipements (nichoirs...)
Fournitures / matières (semences...)

Action n°2.2.3 : Expérimenter un contrat agriculteur-CABBALR : mesures incitatives en faveur de la lutte face au changement climatique et de la trame verte et bleue

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Inondations, remontées nappes phréatiques, coulées de boues, baisse de biodiversité, ou encore érosion des sols, les indicateurs de vulnérabilité face au changement climatique sont alarmants sur le territoire. L'agriculture est à la fois l'un des effets aggravants de cet état alarmant, une victime et aussi une solution pour plus de résilience. En effet, les techniques culturales agissent à la fois sur les facteurs de production physiques (structure du sol, eau,...) et chimiques (azote, matière organique,...) et ont donc des conséquences sur les milieux naturels (pollution des eaux et de l'air, rétention de l'eau et ruissellements, biodiversité, consommation énergétique,...). Même s'il n'existe pas de mesures précises sur le territoire concernant ces impacts, il est observé de manière qualitative une perte de biodiversité, de plus en plus d'inondations ou encore des ruissellements forts éventuellement dus à la disparition de barrières naturelles (talus, haies, fossés...).

Plutôt que de traiter ces questions de manière curative, le territoire souhaite travailler sur les orientations techniques agricoles pour avoir des influences positives sur l'environnement et contribuer à sa résilience face au changement climatique. Le foncier dont est propriétaire la CABBALR (opérations d'aménagement,...) et autorisé à la culture pourrait d'ailleurs être mis à profit pour ce expérimenter ce type de contrat.

Mise en œuvre

- Réaliser une **étude d'opportunité pour concevoir un contrat** agriculteur-CABBALR
 - Mettre en place un groupe de travail et associer un réseau d'acteurs volontaires
 - Réaliser un état des lieux des expériences existantes
 - Faire un état des lieux des outils existants à intégrer à ce contrat notamment pour des « pratiques agricoles nouvelles, plus respectueuses de l'environnement »
- **Expérimenter deux ou trois « contrats »** sur le territoire avec les agriculteurs volontaires, en tirer les enseignements et étendre l'outil si les résultats sont probants

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Porteur(s) En cours de définition	Partenaires identifiés CABBALR (Biodiversité, Communication, foncier, aménagement du territoire) Chambre d'Agriculture GEDA
	Partenaires à mobiliser (?) Agence de l'eau Experts (chercheurs, techniciens,...) Agriculteurs CERDD GABNOR DRAAF REGION ADEME

Cibles <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • animateurs / techniciens agricoles • Consommateurs et habitants
--

Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs engagés • SAU concernée par l'action • Réduction des risques sur les secteurs ciblés
--

Investissement ...	Fonctionnement Prestations (étude) Mesures financières ou matérielles du Contrat
------------------------------	---

Action n°2.2.4 : Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des pratiques agricoles et alimentaires (transformation, distribution, consommation) et développer la résilience face au changement climatique (PAT et PCAET)

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

En 10 ans, le poids carbone d'un habitant du territoire a augmenté de 15%. Le territoire souhaite donc travailler sur les orientations techniques agricoles agissant sur la réduction des consommations d'énergie fossile et favorisant les réductions des émissions de GES (CO2, CH4 et NOx). Cette action vise à répondre au défi n°4 du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 : « Usage écologique du territoire » (économie circulaire, alimentation locale respectueuse de l'environnement et de la santé.

Le potentiel de réduction des GES est estimé à -40% dans l'activité agricole via les changements de pratique et à -60% dans l'alimentaire avec les changements des habitudes de consommation es habitants.

Mise en œuvre

- Réaliser des **diagnostics énergétiques** dans les exploitations agricoles dont les objectifs sont :
 - Recherche d'économie d'énergie
 - Réduction des émissions de GES issus des énergies (ateliers, matériels....)
 - Réduction des émissions de GES non énergétiques (intrants azotés, alimentation de l'élevage...)
 - Substitution énergie fossile / fissile par des ENR (solaire, biogaz, biomasse...)
- **Accompagner techniquement les changements de pratique** pour des exploitations « autonomes » en énergie et en alimentation (retour à l'herbe, substitution du soja...) et moins dépendantes des intrants chimiques
- **Soutenir financièrement les investissements en faveur**
 - des économies d'énergie
 - de la production d'ENR

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(climat,
Aménagement
du Territoire)

Partenaires identifiés

Chambre d'agriculture
GEDA
Meloko

Partenaires à mobiliser (?)

Producteurs
Agence de l'eau
Experts (chercheurs,
techniciens,...)
Agriculteurs
DRAAF
REGION
ADEME
Europe - FEADER

Cibles

- Agriculteurs
- animateurs / techniciens agricoles
- Consommateurs et habitants

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agriculteurs engagés dans les actions GES / ENR / économie énergie...
- Evolution des GES « agricoles » sur le territoire

Investissement

Aides à l'investissement

Fonctionnement

Prestations
Mesures financières

Action n°2.3.1 : Développer et mettre en place une action de valorisation des bio-déchets sur le territoire

Présentation de l'action et attendus

La loi Grenelle II **oblige depuis 2016 les producteurs de plus de 10T de bio-déchets à trier et valoriser leurs bio-déchets**. Cela concerne donc les restaurants et entreprises servant 275 repas par jour sur 260 jours dans l'année, et de nombreuses entreprises agro-alimentaire. Ce levier législatif oblige des efforts par l'ensemble des acteurs de la chaîne. **En 2025, l'obligation au tri et à la valorisation concernera l'ensemble des producteurs de bio-déchets, et donc l'ensemble des consommateurs**. La collectivité, responsable de la collecte – la CABBALR -, doit dès aujourd'hui sensibiliser et éduquer les consommateurs.

La Communauté d'Agglomération promeut d'ores et déjà le compostage en habitat privé, collectif, en lotissement ou pour les gros producteurs de déchets fermentescibles (écoles, collèges, lycées ou entreprises). Cependant, les actions se heurtent à des réticences des professionnels, et un manque d'habitude des particuliers. De plus, les actions devront rapidement changer d'échelle pour permettre à tous les consommateurs l'accès à des solutions de tri et de valorisation des bio-déchets.

Mise en œuvre

- Intégrer cette démarche dans le cadre de l'élaboration du **nouveau Plan Local de Prévention et Réduction des déchets Ménagers et assimilés et de la réflexion sur la collecte des déchets**
 - Enquêter les professionnels et habitants sur leurs besoins et difficultés
 - Sensibiliser et former les professionnels et habitants aux enjeux du tri des bio-déchets
 - Imaginer une politique de valorisation des bio-déchets sur le territoire
- **Renforcer les actions en cours** (compostage, etc...) et communiquer dessus
- Expérimenter des **solutions innovantes** de valorisation des bio-déchets sur le territoire
 - Dans le monde agricole (vers des solutions de méthanisation par exemple)
 - Chez les particuliers
 - Dans les établissements de restauration collective / chez les restaurateurs

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2024
--------------------------	----------------------------------	-------------------------

Porteur(s)

CABBALR
(Déchets)

Partenaires identifiés

En cours de définition

Partenaires à mobiliser (?)

Communes
ADEME
Chambre d'agriculture
Département
Région

Cibles

- Agriculteurs
- Consommateurs et habitants
- Etablissements de restauration collective

Indicateurs de suivi

- Validation du PLPDMA
- Volumes de bio-déchets

Investissement

...

Fonctionnement

...

Action n°2.3.2 : Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Présentation de l'action et attendus

A l'échelle nationale, le gaspillage alimentaire en restauration collective est estimé à 100 grammes par repas. Or, le gaspillage alimentaire est une cause d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de consommation d'énergie, d'exploitation de terres et de forces de travail inutiles, ... Les enjeux sont à la fois environnementaux, sociaux et économiques. La réduction du gaspillage alimentaire est ainsi inscrite dans le plan national de l'alimentation (PNA).
La Communauté d'Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective au travers d'actions partenariales avec le Département et la Région. Néanmoins la marge de manœuvre dans ce domaine est non négligeable et les actions doivent être ainsi renforcées.

Mise en œuvre

- Renforcer les actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** en direction des écoles et élargir les actions menées avec les collèges et lycées (en partenariat avec Aprobio)
- Créer et faire vivre **un réseau d'échange des bonnes pratiques** impliquant les établissements, la CABBALR, le Département et la Région
- Soutenir les **projets innovants** pour la réduction du gaspillage alimentaire

Période de déclenchement de l'action

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(Déchets)

Partenaires identifiés

Savoir Vert
APROBIO
Chambre d'agriculture
Méloko

Partenaires

Département
Région
ADEME
CERDD
Communes
Ecoles

Cibles

- Convives de la restauration collective
- Personnels de la restauration des établissements scolaires

Indicateurs de suivi

- Nombre d'établissements accompagnés
- Quantité de déchets évités

Investissement

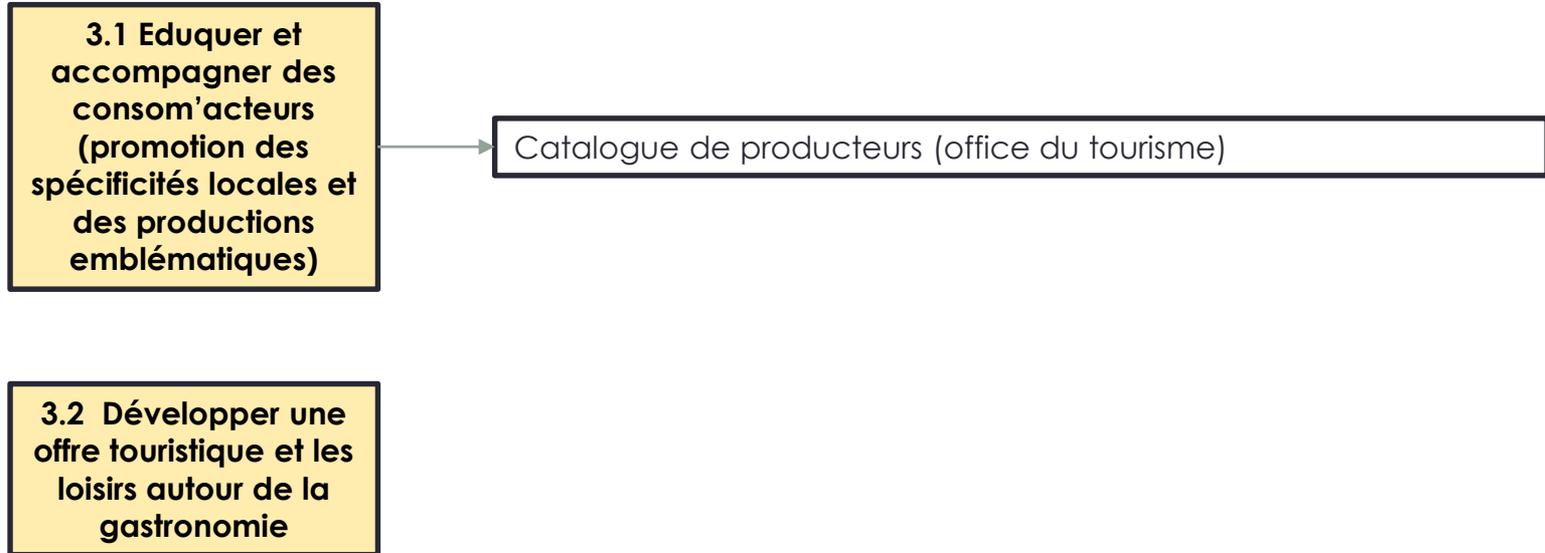
...

Fonctionnement

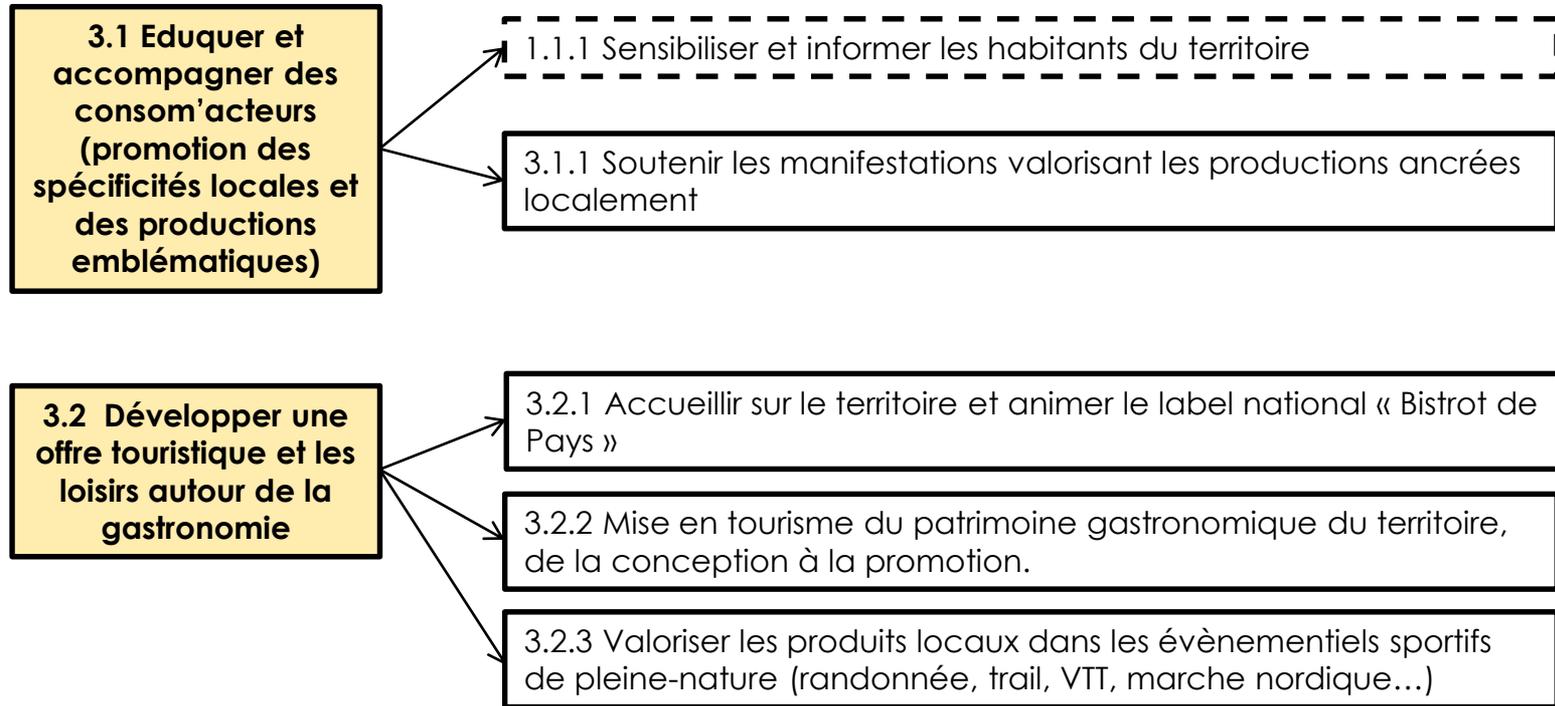
Ingénierie interne
Prestations

/ **Engagement 3** : Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales

Actions déjà engagées au sein de la CABBALR



/ Engagement 3 : Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales



Action n°3.1.1 : Soutenir les manifestations valorisant les productions ancrées localement

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement et de développement rural, au titre de l'agriculture, la Communauté d'Agglomération a décidé, par délibération du Conseil du 27 juin 2018, d'apporter un soutien et d'organiser des manifestations faisant la promotion de productions agricoles ancrées localement (Ail de Locon, Echalote de Busnes, Fraise de Violaines, Endive d'Haisnes, Poireau de Verquin...), ces productions participant à l'identité, à l'attractivité et au rayonnement de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit d'un soutien direct de la Communauté d'Agglomération aux associations œuvrant à la valorisation de ces productions.

L'action soutenue doit avoir comme objet principal la promotion d'une « production agricole ancrée localement » : production rattachée à un terroir (pouvant concerner un ensemble de communes) ou à une seule commune. Elle doit se dérouler sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Mise en œuvre

- **Communiquer** sur le dispositif aux communes et associations concernées (fin 2018-début 2019)
- **Accompagner les organisateurs** dans le montage de leur dossier
- **Valider les dossiers et attribuer les financements** de la CABBALR aux associations organisatrices

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(Aménagement
du Territoire)

Partenaires identifiés

Comité de promotion du Nord Pas de Calais
Office du tourisme
Savoir Vert
Meloko
Le Court Circuit

Partenaires à mobiliser (?)

Confréries
Communes concernées
Education nationale
Associations
Chambre d'Agriculture
Europe-LEADER

Cibles

- Associations Loi 1901 organisatrices

Indicateurs de suivi

- Nombre de manifestations soutenues
- Impact sur les ventes des produits locaux

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Partenariats
Fonds d'aide annuel

Action n°3.2.1 : Accueillir sur le territoire et animer le label national «Bistrot de Pays»

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Les restaurateurs et tables d'hôtes du territoire sont un relai évident pour faire goûter les produits et transmettre aux habitants et touristes le patrimoine gastronomique local. Cependant, il est parfois difficile pour un consommateur de reconnaître le restaurateur qui valorise les produits du terroir. Pour les restaurateurs, des bonnes pratiques émergent mais ne sont pas forcément partagées. Afin de permettre aux visiteurs / consommateurs d'accéder aux produits et de mettre en réseau les professionnels de la restauration, le territoire souhaite avoir recours au label national « Bistrot de Pays » créé en 1992 dans le sud de la France : « Le Bistrot de Pays® a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural (communes de moins de 2000 habitants) par le maintien - ou la re création - du café de village multiservices de proximité qui assurera la promotion, vente, transformation des produits du terroir (épicerie, restauration bistronomique, animations culturelles...). »

Mise en œuvre

- **Recenser les sites / établissements** potentiellement concernés et éligibles aux conditions du label (2019) / identifier des territoires du PDC intéressés par le label (en vue d'une coopération)
- **Faire connaître le label** aux acteurs locaux (témoignages, atouts, cahier des charges...)
- Construire un **groupe d'acteurs** prêts à s'engager et adhésion du territoire au label national (fédération des bistrots de Pays)
- **Lancement opérationnel** avec l'audit des établissements (sur la base du référentiel qualité tourisme), le plan de formation, le plan de communication, l'obtention des agréments et l'inauguration du réseau local
- **Identifier un animateur - gestionnaire territorial** - du label sur le territoire et faire vivre le label (afin d'assurer le suivi une convention entre le gestionnaire local du label et la fédération nationale des Bistrots de Pays est passée)



Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(Dev Eco et
Aménagement
du Territoire)

Partenaires identifiés

Meloko, Office du tourisme,
Fédération des Bistrots de Pays

Partenaires à mobiliser

Professionnels volontaires
CMAR / CCI / Chambre Agri.
Producteurs
Artisans métiers de bouche
Europe LEADER
Autres territoires des Hauts-de-
France intéressés
Fédération Bistrots de Pays (FNBP)

Cibles

- Restaurants / cafés (des communes de moins de 200 habitants)
- Les visiteurs, les consommateurs, les habitants

Indicateurs de suivi

- Mise en place effective du réseau
- Nombre de professionnels/ établissements impliqués dans le réseau

Investissement

...

Fonctionnement

Frais d'adhésion FNBP
Etude FNBP

Action n°3.2.2 : Mise en tourisme du patrimoine gastronomique du territoire, de la conception à la promotion

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Les acteurs du territoire ont identifié certains produits de terroir comme identitaires. Les producteurs locaux, les confréries, les lieux à visiter et les manifestations sont le reflet de la gastronomie locale pour les visiteurs. Il a pourtant été souligné que ce potentiel n'est aujourd'hui pas assez développé, accessible et promu.

L'office de tourisme pourrait être le catalyseur de cette offre emblématique par une mise en tourisme et une promotion active et soutenue

Mise en œuvre

- Créer une offre touristique :
 - Concevoir des produits touristiques, des balades gourmandes, des visites thématiques
 - Identifier les sites de production emblématiques sur les zones de passages (réseau points nœuds RPN, boucles itinérantes à pied, à vélo ou voiture)
- Promouvoir les produits locaux emblématiques, les confréries et les manifestations valorisant les productions identitaires :
 - Par les supports de communication existants (site Internet, Facebook, magazine BB et autres outils)
 - Au près des prestataires locaux de tourisme (gîtes, restaurants, etc.)
 - À l'occasion de manifestations hors les murs, auxquelles participe l'office de tourisme.

Court terme
2019-2020

**Moyen terme
2021-2022**

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

Office du
Tourisme

Partenaires identifiés

CABBALR (aménagement du territoire)
Chambre d'agriculture
APROBIO
Lycée agricole Sainte Marie
Comité de Promotion du Nord Pas de Calais

Partenaires à mobiliser (?)

Agriculteurs et artisans
Confréries
Structures porteuses de labels

Cibles

- Touristes
- Habitants

Indicateurs de suivi

- Fréquentation des circuits et sites à visiter
- Nombre d'outils valorisant la thématique
- Implication des partenaires

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
création/conception
Frais de communication

Action n°3.2.3 : Valoriser les produits locaux dans les évènementiels sportifs de pleine-nature (randonnée, trail, VTT, marche nordique...)

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Les évènementiels basés sur les sports de pleine-nature sont de plus en plus nombreux sur le territoire. Les acteurs investis dans les travaux d'élaboration du PAT ont suggéré d'utiliser ces manifestations sportives afin de promouvoir les produits locaux (via des stands, sous forme de lots aux participants, etc.), ces manifestations mobilisant un public de plus en plus important d'année en année (randonnées, trails, courses natures, VTT, cyclotourisme, marche nordique, raids...). Certains de ces évènements ont d'ailleurs une réputation régionale voire au-delà (ex : Trail des Hobbits à La Comté).

Mise en œuvre

- **Identifier les manifestations** mobilisant de nombreux participants
- **Sensibiliser les organisateurs** et/ou lancer **un appel à manifestation d'intérêt (AMI)**
- **Mettre en contact** organisateurs, producteurs et professionnels des métiers de bouche

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

En cours de définition

Partenaires identifiés

CABBALR (sport, aménagement du territoire)
Office du tourisme
Chambre d'agriculture
APROBIO
Lycée agricole Sainte Marie
Chambre des métiers et de l'artisanat

Partenaires

Agriculteurs et artisans
Confréries
Lys sans frontières
Organisateurs de manifestations
LEADER

Cibles

- Sportifs fréquentant les manifestations

Indicateurs de suivi

- Nombre ou volume de produits valorisés / distribués via les manifestations
- Impact sur les ventes des produits locaux « fléchés » vers ces manifestations

Investissement

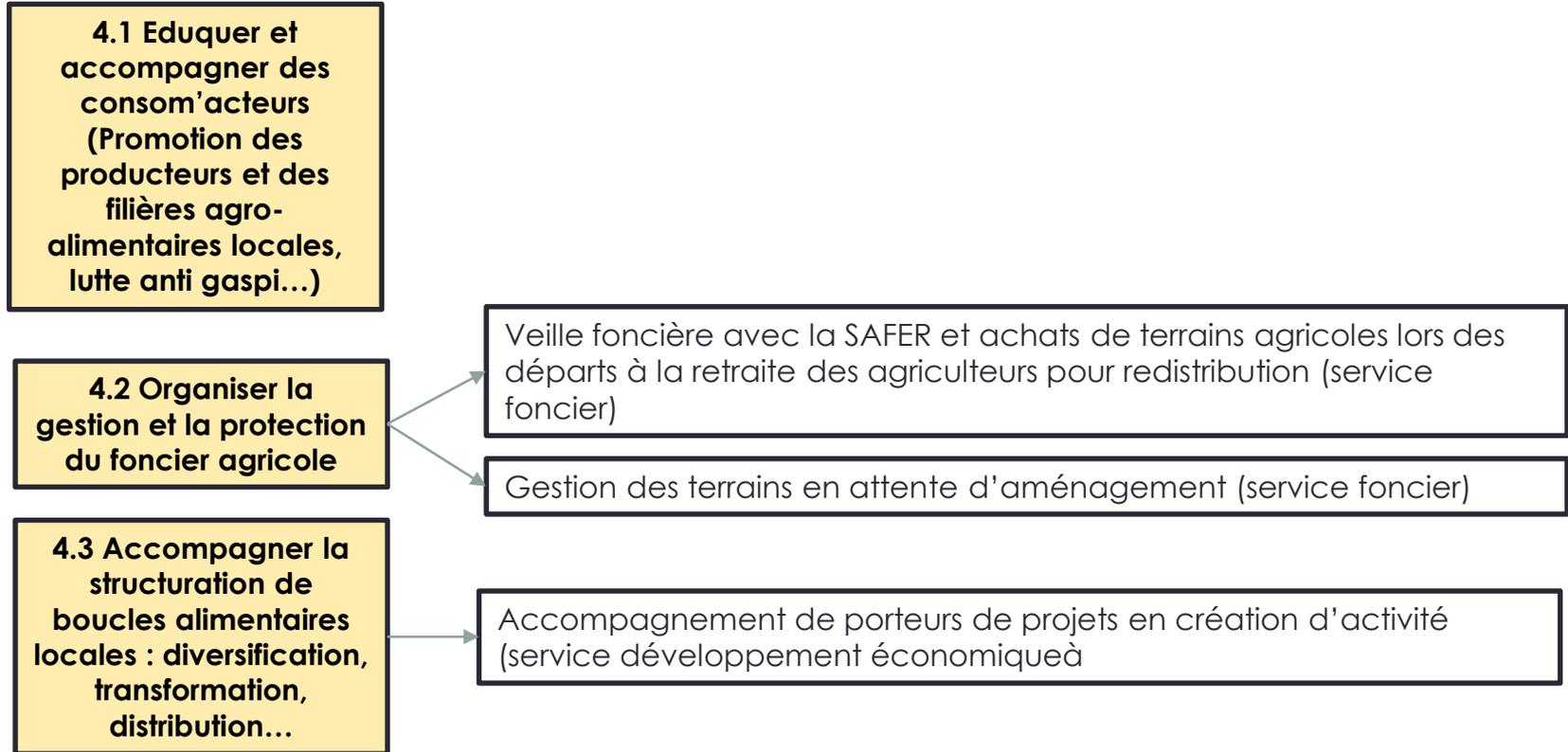
...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Partenariats

/ Engagement 4 : Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice (...)

Actions déjà engagées au sein de la CABBALR



/ Engagement 4 : Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice (...)

4.1 Eduquer et accompagner des consom'acteurs (Promotion des producteurs et des filières agro-alimentaires locales, lutte anti gaspi...)

- 1.1.1 Sensibiliser et informer les habitants du territoire
- 2.3.1 Développer et mettre en place une action de gestion des biodéchets sur le territoire avec un objectif de valorisation locale
- 2.3.2 Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

4.1.1 Garantir la traçabilité des produits (points de vente, artisanat, restauration)

4.2 Organiser la gestion et la protection du foncier agricole

4.2.1 Elaborer une stratégie foncière favorable à l'installation de producteurs engagés dans des boucles alimentaires locales (ou les démarches de diversification s'y inscrivant)

4.2.2 Accompagner la transmission-reprise des exploitations légumières du Bas-Pays – déclinaison du plan Bas-Pays

4.3 Accompagner la structuration de boucles alimentaires locales : diversification, transformation, distribution...

4.3.1 Accompagner l'installation et la formation des producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)

4.3.2 Réaliser un état des lieux et communiquer sur l'offre du territoire

4.3.3 Soutenir le commerce / l'artisanat alimentaire de proximité

4.3.4 Organiser et accompagner la rencontre entre producteurs, artisans et métiers de bouche : constituer et animer un réseau « PAT »

4.3.5 Etudier la mise en place d'une structure intermédiaire, un « négoce », pour favoriser les échanges « commerciaux » entre producteurs locaux et métiers de bouches

Action n°4.1.1 : Garantir la traçabilité des produits dans les points de vente, les lieux de restauration et chez les artisans / commerçants

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Pour répondre aux nouvelles attentes de la société en matière de qualité, de traçabilité, de sécurité alimentaire, de proximité de production et de prise en compte des enjeux environnementaux, la Communauté d'Agglomération souhaite travailler avec ses partenaires sur la traçabilité des produits.

Mise en œuvre

- Garantir la traçabilité des **produits vendus sur les marchés** par un affichage clair pour tous
 - S'inspirer des initiatives déjà en place en France (Montpellier notamment)
 - Créer un étiquetage visuel différenciant les revendeurs des producteurs sur les marchés
 - Mettre en avant les circuits courts (1 intermédiaire maximum) et informer les consommateurs sur la provenance de chacun des produits
- Sensibiliser les **commerçants, artisans et restaurateurs et la GMS** aux enjeux de l'alimentation locale
 - Les encourager à afficher et détailler la provenance exacte de leurs produits
 - Former les employés des commerces / activités artisanales / et personnels concernés de la GMS pour augmenter leurs connaissances du territoire et des produits
- Soutenir et développer les projets innovants sur **l'étiquetage**
- Informer les consommateurs quant aux différents **circuits d'approvisionnement** des distributeurs

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	----------------------------------	-------------------------

Porteur(s) CABBALR	Partenaires identifiés Chambre d'agriculture APROBIO Chambre des métiers et de l'artisanat
----------------------------------	--

	Partenaires à mobiliser (?) Agriculteurs Commerçants Artisans Restaurateurs Grande distribution
--	---

Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs, restaurateurs, artisans et commerçants, • Consommateurs

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • % de produits bio et autres signes officiels de qualité en restauration collective

Investissement ...	Fonctionnement ...
------------------------------	------------------------------

Action n°4.2.1 : Elaborer une stratégie foncière favorable à l'installation de producteurs engagés dans des boucles alimentaires locales

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Pour répondre à la demande croissante des consommateurs en faveur de produits locaux et relever le défis de la loi Egalim, il est indispensable de maintenir et développer une production agricole et alimentaire sur le territoire. Les difficultés d'accès au foncier compliquent les projets d'installation agricole ou de diversification. La CABBALR et ses partenaires souhaitent donc élaborer une stratégie foncière qui proposera des outils permettant d'identifier et constituer par exemple des réserves foncières au profit de la production agricole et alimentaire locale. Cette action s'inscrit en parfaite complémentarité avec l'action menée sur le Bas Pays, en faveur de la production maraichère. Elle doit s'envisager en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire.

Court terme
2019-2020

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
(urbanisme, aménagement du territoire, juridique-foncier)

Partenaires identifiés

Chambre d'agriculture
APROBIO
AULA

Partenaires à mobiliser (?)

Communes
SAFER
Autres acteurs du foncier : Terres de liens, etc...

Mise en œuvre

- Organiser une **réunion d'information et de sensibilisation à destination des maires** et des agents en charge de l'aménagement du territoire → Rappel des enjeux, des objectifs souhaités et des leviers d'actions envisageables pour les atteindre
- Rédiger une **stratégie foncière territoriale** partenariale
- **Identifier et sélectionner les parcelles potentiellement disponibles** (ou rapidement disponibles). Certains secteurs « à fort enjeu » doivent être analysés en priorité :
 - Les espaces agricoles situés dans les périmètres de captage d'eau potable ou dans des zones de vulnérabilité aux nitrates
 - Les espaces agricoles situés dans des zones à forte biodiversité (zones humides, ZNIEFF, espaces de continuités écologiques)
 - Les espaces agricoles enclavés par l'urbanisation ou à proximité immédiate de celle-ci
 - Les zones de friches à reconquérir

Important : Les terrains doivent être rapidement exploitables, faciles d'accès et bénéficier d'un accès à l'eau et l'électricité. Ils doivent permettre le stockage de matériel (bâtiment), voire des solutions de logement à proximité...
- **Réserver ou acquérir le foncier agricole (plusieurs options) :**
 - Mise en réserve (pour les terrains appartenant à la collectivité)
 - Acquisition directe par la collectivité (achat)
 - Acquisition / revente du foncier à la collectivité ou à un porteur de projet via une convention de stockage avec la SAFER ou une autre foncière

Cibles

- Candidats à l'installation ou à la diversification en recherche de foncier

Indicateurs de suivi

- Nombre d'ha identifiés
- Nombre d'ha réellement mis à disposition

Investissement

Fonds d'intervention foncière

Fonctionnement

Ingénierie interne
Prestations
Partenariats

Action n°4.2.2 : Accompagner la transmission – reprise des exploitations légumières du Bas-Pays (plan d'actions du Bas-Pays)

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

La CABBALR a mené en 2018 une étude prospective sur le devenir des exploitations légumières du Bas-Pays (18 communes concernées), cette filière historique constituant encore un maillon économique fort du territoire. Cette étude a montré une diversité des systèmes légumiers existants. Or, certains systèmes sont aujourd'hui en perte de vitesse, notamment à cause d'un métier exigeant, peu attractif et demandeur en main d'œuvre. Il en résulte soit une simplification des systèmes de production au profit de solutions plus « industrielles » soit une réorientation des cultures à plus forte valeur ajoutée, favorisée par la proximité des consommateurs (péri)urbains. La pression foncière exercée sur les espaces agricoles fragilise également les exploitations en déstabilisant la fonctionnalité de leur foncier proche des espaces habités et augmentant par conséquent les sources de conflit.

Mise en œuvre

- **Emploi et Ressources Humaines** : identifier, recruter et qualifier des salariés agricoles et former les chefs d'exploitation à la posture d'employeur (management)
- **Installation et transmission** : financements de diagnostics « transmission » – mise en place d'une formation en direction des futurs cédants identifiés – optimiser les outils de mise en relation des cédants et en recherche d'installation – étudier le projet de création d'un espace – test pour des porteurs de projet agricole (couveuse, pépinière...) sur le site du pôle légumes
- **Valorisation des productions** : travailler le débouché de la restauration collective dans le cadre des projets de transmission-reprise ou des exploitants en couveuse - proposer un accompagnement et une suivi aux producteurs via le pôle légumes sur les certifications de qualité au-delà des organisations collectives
- **Foncier** : exploiter la stratégie foncière élaborée (action n°4.2.1) pour « servir » cette action.

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR
Chambre
d'Agriculture

Partenaires identifiés

Chambre d'agriculture
GEDA
PLIE
GEIQ3A
ISA

Partenaires à mobiliser (?)

Communes
Pôle légumes
Coopératives – marché de
Phalempin
PLIE

Cibles

- Exploitants agricoles futurs cédants
- Candidats à l'installation ou à la diversification en recherche de foncier
- Candidats à l'emploi agricole

Indicateurs de suivi

- Nombre de transmission-reprises réalisées grâce au plan d'actions
- Nombre d'employés agricoles issus du plan d'actions

Investissement

Espace-test agricole

Fonctionnement

Ingénierie interne
Prestations
Partenariats

Action n°4.3.1 : Accompagner l'installation de producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)

Présentation de l'action et attendus

Les agriculteurs du territoire se questionnent sur la manière d'accompagner de nouveaux agriculteurs vers la vente en circuit court. En effet, la tendance actuelle lors de la revente d'une parcelle agricole est bien souvent une transmission pour agrandissement d'exploitation. La volonté de la Communauté d'Agglomération est de diversifier les productions du territoire et de conserver voire augmenter l'emploi agricole. Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération et ses partenaires souhaitent mettre en place un système de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et notamment ceux qui souhaitent s'investir partiellement ou totalement dans une boucle alimentaire locale (vente directe, transformation, distribution – approvisionnement...).

Mise en œuvre

- Mettre en place un **dispositif partenarial d'identification** des porteurs de projets
- **Mettre en relation les exploitants de parcelles et les porteurs de projet**
- Permettre un « **apprentissage** » pour les porteurs de projet sur la parcelle (location + formation pendant 2 ans sur la parcelle puis reprise) / ou l'intégrer à un dispositif relais comme un espace-test agricole (cf. projet Bas-Pays – production légumière)
- Permettre de **lever les principaux freins** grâce au dispositif partenarial :
 - Trouver le foncier
 - Garder la parcelle à transmettre attractive
 - Estimer la valeur et le modèle économique
 - Permettre aux porteurs de projet d'avoir un réel projet de vie

Période de déclenchement de l'action		
Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
Porteur(s) En cours de définition	Partenaires identifiés CABBALR (Communication, urbanisme, aménagement du territoire, foncier) APROBIO Chambre d'Agriculture	
	Partenaires à mobiliser (?) GEDA SAFER Acteurs du fonciers DRAAF REGION	
Cibles • Agriculteurs en place / futurs cédants • Porteurs de projet agricole / Installation		
Indicateurs de suivi • Nombre d'agriculteurs installés impliqués dans une boucle alimentaire locale		
Investissement ...	Fonctionnement Partenariats Prestations	

Action n°4.3.2 : Réaliser un état des lieux et communiquer sur l'offre du territoire

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Certains répertoires de producteurs locaux existent déjà : CABBALR, office du tourisme, chambre d'agriculture, aprobio, Savoir Vert,... Les bases de données se multiplient, mais il n'est pas encore possible d'avoir une vision d'ensemble chiffrée de la production du territoire et notamment celle orientée vers toutes formes de circuits courts. Afin de renforcer la consommation de produits locaux, la collectivité et ses partenaires souhaitent d'une part connaître précisément l'offre agricole et alimentaire du territoire, d'autre part valoriser cette offre auprès des consommateurs (habitants et visiteurs).

Mise en œuvre

- Réaliser une **étude qui recense l'offre territoriale**
- Constituer une **base de donnée actualisable** régulièrement des productions du territoire
- **Valoriser cette base de données** (avec l'autorisation des producteurs concernés) dans des outils comme ouacheterlocal.fr (partenariat Chambre d'Agriculture / CABBALR)

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Porteur(s)

En cours de définition

Partenaires identifiés

CABBALR (Communication, aménagement du territoire)
AULA
APROBIO
Chambre d'Agriculture
Lycée agricole Sainte Marie

Partenaires à mobiliser (?)

CMAR
Agriculteurs
Artisans métiers de bouche
Office du tourisme
Lycée agricole Ste-Marie

Cibles

- Consommateurs
- Producteurs et transformateurs locaux

Indicateurs de suivi

- Constitution de la base actualisable
- Nombre de sites référencés et accessibles via ouacheterlocal.fr

Investissement

...

Fonctionnement

Partenariats
Prestations
Frais de communication

Action n°4.3.3 : Soutenir le commerce et l'artisanat alimentaire de proximité

Présentation de l'action et attendus

En 2017, « l'enquête Ménages Commerce » réalisée par l'Inter-SCoT Terres du Nord a permis d'interroger 960 personnes sur le territoire de la CABBALR sur leurs habitudes d'achat alimentaire. **La grande majorité des achats sont réalisés en grande surface** (près de 70%), et 10% en hard discount. Sur ce territoire où la densité de grandes surfaces est importante, ce chiffre n'est pas étonnant. Cependant **les circuits spécialisés** (commerces traditionnels, ventes chez le producteur, marchés notamment) **sont plus développés sur le territoire qu'à l'échelle nationale** (près de 7% de plus). Pourtant l'accessibilité à ces commerces n'est pas si évidente dans beaucoup de communes sur lesquelles il n'y a parfois ni boulangerie ni boucherie. La Communauté d'Agglomération souhaite ainsi dynamiser le tissu économique local et renforcer le poids des commerces alimentaires de proximité face aux grandes distributions.

Mise en œuvre

- **Renforcer les initiatives** existantes (casiers, livraisons,...)
- **Communiquer sur le tissu artisanal et commercial** du territoire vis-à-vis des habitants consommateurs et des consommateurs de passage,
- **Enquêter les commerçants et artisans** sur leurs difficultés et besoins pour développer leur activité
- **Organiser des formations** pour les commerçants / artisans afin de multiplier leurs cibles
- **Soutenir la création ou le développement** d'activités alimentaires de proximité (en centre-ville, en milieu rural),
- **Soutenir et accompagner techniquement les initiatives** mettant en valeurs les **produits locaux** chez les commerçants et les artisans (mises en relations, etc.)

Période de déclenchement de l'action

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
Porteur(s) CABBALR	Partenaires identifiés CABBALR (Com. et Dév Eco) APROBIO Chambre d'Agriculture OT Meloko Chambre des métiers et de l'artisanat Le Court Circuit	
	Partenaires à mobiliser (?) Département Chambre de métiers Agriculteurs, Commerçants Restaurateurs Réseau « artisan en Or » Fédération Bistrots de Pays	
Cibles <ul style="list-style-type: none"> • Commerçants • Artisans – métiers de bouche • Consommateurs 		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Nb de commerçants / artisans accompagnés • Nb de créations d'activités au titre de cette action • Nb de mises en contact positives entre producteurs et artisans - commerçants 		
Investissement ...	Fonctionnement Partenariats Prestations Aides à l'investissement /	

Action n°4.3.4 : Organiser et accompagner la rencontre entre producteurs et métiers de bouche : constituer et animer un réseau des professionnels « PAT »

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Forts du succès du salon de l'offre et de la demande déjà organisé sur le territoire, la collectivité et ses partenaires souhaitent renforcer le dispositif. Ce salon a pour objectif de faire se rencontrer les producteurs, artisans et restaurateurs du territoire, afin de multiplier les relations commerciales.

Mise en œuvre

- Organiser **le salon de l'offre et de la demande**, sur la base du salon déjà existant (2015, 2017)
 - Renforcer la communication autour de ce salon
 - Multiplier les invitations (élus, établissements – restauration collective...)
 - L'ouvrir aux artisans / professionnels des métiers de bouche
 - Mettre en avant les produits de qualité (goût, environnement,...)
- **Constituer et animer des groupes d'artisans, de restaurateurs et de producteurs** pour en faire des **ambassadeurs du nouveau système alimentaire local** souhaité au travers du PAT

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
--------------------------	--------------------------	-------------------------

Porteur(s) En cours de définition	Partenaires identifiés OT APROBIO Chambre des métiers et de l'artisanat
	Partenaires à mobiliser (?) Chambre d'Agriculture Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Agriculteurs, Commerçants, Restaurateurs, Office du tourisme Département, Réseaux professionnels

Cibles

- Agriculteurs
- Artisans / commerçants
- Restaurateurs

Indicateurs de suivi

- Fréquentation du salon et nombre d'exposants
- Nombre de professionnels impliqués dans les groupes

Investissement ...	Fonctionnement Communication Ingénierie interne Prestations, Partenariats
------------------------------	---

Action n°4.3.5 : Etudier la possibilité de mettre en place une structure intermédiaire de type « négoce » pour favoriser les échanges commerciaux entre producteurs locaux et métiers de bouche du territoire ou établissements de restauration collective

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Une des vocations d'un Projet Alimentaire Territorial est de faciliter l'accès aux produits locaux aux consommateurs. Si les circuits de distribution se multiplient, les producteurs locaux ne savent pas toujours vers lequel se tourner pour s'assurer un prix rémunérateur et juste et une solution logistique adaptée à leur exploitation. En parallèle, les commerçants et artisans du territoire sont parfois freinés pour s'approvisionner en produits locaux par manque de temps, de diversité des produits, et par la concurrence tarifaire des grossistes.

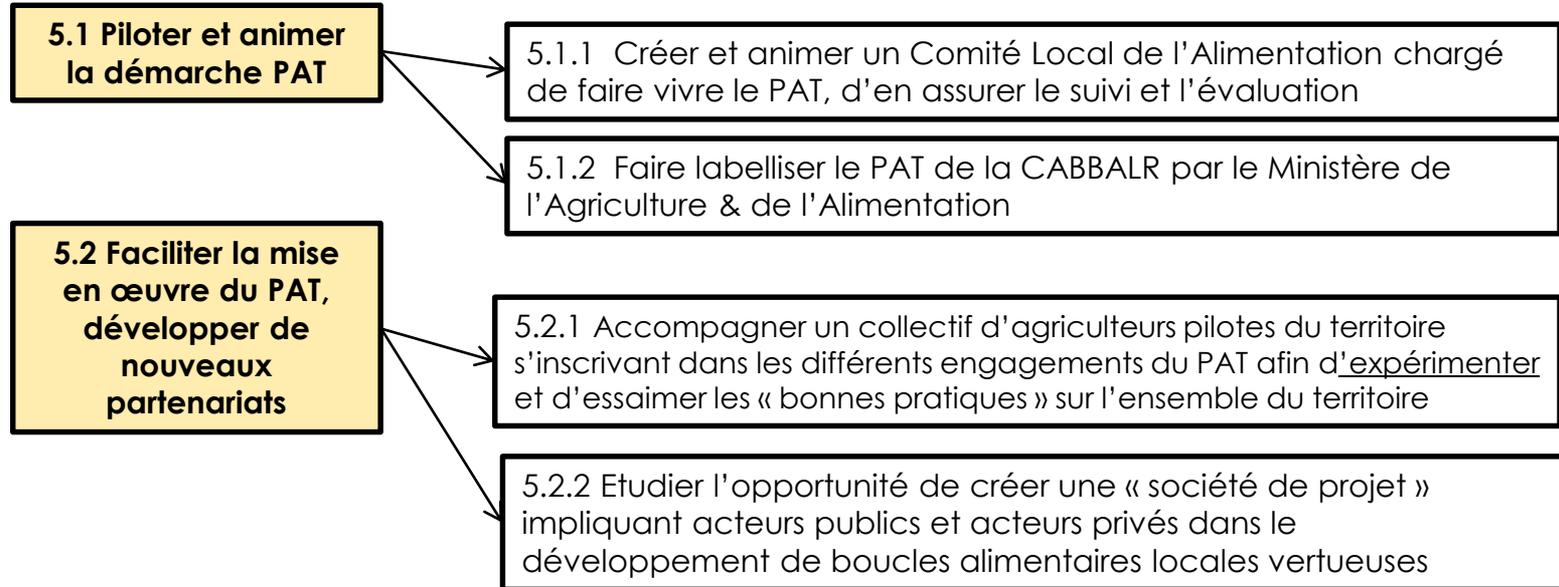
La Communauté d'Agglomération souhaite étudier la possibilité de mettre en place un acteur intermédiaire, « négoce » entre producteurs et commerçants – artisans locaux afin de faciliter la logistique, la connaissance de l'offre et du marché, et d'assurer une juste répartition de la marge.

Mise en œuvre

- Réaliser une étude qui questionne notamment :
 - La **forme** de ce « négoce »
 - Le **nombre** de « négoce » nécessaires (un par filière ?)
 - L'**identité** de ce négoce qui se doit d'être neutre
 - L'**organisation logistique** entre producteurs et professionnels
 - L'**impact sur la qualité de vie** du producteur qui diminuerait son temps de démarchage, et de livraisons
 - ...

Court terme 2019-2020	Moyen terme 2021-2022	Long terme 2023-2025
Porteur(s) En cours de définition	Partenaires identifiés Chambre d'Agriculture APROBIO Chambre des métiers et de l'artisanat Meloko	
	Partenaires à mobiliser (?) Agriculteurs Chambre des métiers et de l'artisanat Commerçants Restaurateurs Grande distribution Etablissements de restauration collective	
Cibles <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs locaux • Acheteurs (artisans, restaurateurs...) 		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude 		
Investissement ...	Fonctionnement Prestation	

/ Engagement 5 : Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale



Action n°5.1.1 : Créer et animer un Comité Local de l'Alimentation chargé de faire Vivre le PAT, d'en assurer le suivi et l'évaluation

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Un Projet Alimentaire de Territoire suppose la création d'une instance de concertation élargie, constituée des parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire local. La CABBALR envisage donc la création d'un Comité local de l'Alimentation, qui aura pour mission principale de faciliter et suivre la mise en œuvre du PAT, mais aussi de d'assurer sa transversalité « interne » (à tous les services de la l'agglo) et « externe » (ouverture à l'ensemble des partenaires).

Mise en œuvre

- Définition des **modalités de désignation des membres** et la composition du CLA :
 - Cette instance pourra être composée de représentants issus du système alimentaire : producteurs, membres de l'industrie et de la transformation, distributeurs et responsables de la gestion des déchets, etc. Pourront également y siéger des intervenants des secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, des associations de lutte contre la pauvreté et/ ou des associations de citoyens. Les différentes collectivités territoriales partenaires (élus et techniciens) et les représentants de l'Etat y ont toute leur place.
- Définition de son **rôle**, ses **missions** et de de son **fonctionnement** ;
- Formalisation de l'engagement de chacun des acteurs sur le PAT via une **charte** ;
- Identification et orientation vers des pistes de **financement / partenariats / appels à projets / appel à manifestation d'intérêt** au profit du PAT.
- Organisation et animation **des réunions** coordonnées par la CABBALR (a minima un comité local par an)

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR

Partenaires identifiés

Chambre d'agriculture et GEDA
APROBIO
CABBALR (Climat,
Communication, aménagement
du territoire)

Partenaires à mobiliser (?)

DRAAF
ADEME
Département
Région
Savoir Vert
CMA
Conseil de Développement
Autres structures associées et
personnes qualifiées

Cibles

Les acteurs du système alimentaire local

Indicateurs de suivi

- Nombre de signataires de la Charte
- Participants au Comité Local (CLA)
- Nombre de réunion du CLA

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Fonctionnement

Action n°5.1.2 : Faire labelliser le PAT par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Le Ministère de l'Agriculture a mis en place une labellisation ou dispositif de reconnaissance des PAT qui développent des actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation. Chaque PAT, doit répondre à un cadre de référence défini par instruction gouvernementale du 30/03/2017 de la Direction Générale de l'alimentation :

1. *Un PAT peut être à l'initiative d'une large gamme d'acteurs, tant publics que privé;*
 2. *Il est élaboré de manière concertée avec les différents acteurs du territoire ; il est en cohérence avec des projets similaires conduits sur des territoires voisins;*
 3. *Il repose sur un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire;*
 4. *Il comporte des actions opérationnelles visant à sa réalisation;*
 5. *L'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un contrat;*
 6. *Le projet offre des garanties quant à sa pérennité et son impact sur le territoire;*
 7. *Il répond aux objectifs du programme national de l'alimentation;*
 8. *Il répond aux objectifs du programme régional de l'agriculture durable;*
 9. *Il répond à l'objectif de développer l'agriculture sur le territoire, de structurer l'économie agricole et alimentaire;*
 10. *Il participe à la consolidation des filières territorialisées et au développement de la consommation des produits issus de circuits courts et/ou de proximité, en particulier relevant de l'agriculture biologique;*
 11. *Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile et à développer la qualité de l'alimentation;*
 12. *Il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie.*
- Cette labellisation permet au territoire d'utiliser la marque collective PAT (et sa charte graphique).

Mise en œuvre

- Adhésion de la CABBALR au réseau national des PAT (RnPAT)
- Dépôt du dossier « labellisation » à l'automne 2019 dans l'objectif d'une labellisation début 2020.
- Prise en compte des produits locaux dans la commande publique de la CABBALR

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme

Long terme

Porteur(s)

CABBALR
(Communication
, aménagement
du territoire)

Partenaires identifiés

APROBIO
Savoir Vert

Partenaires à mobiliser (?)

DRAAF
Ministère
RnPAT

Cibles

Les acteurs du système alimentaire
Les habitants

Indicateurs de suivi

- Obtention du Label
- Droit d'utilisation de la marque PAT
- Participations au RnPAT
- Augmentation des produits locaux dans les commandes de la CABBALR (moyens généraux)

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Fonctionnement
Adhésion RnPAT

5.2.1 Accompagner un collectif d'agriculteurs pilotes du territoire s'inscrivant dans les différents engagements du PAT afin d'expérimenter et d'essaimer les « bonnes pratiques » sur l'ensemble du territoire.

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

Il s'agit d'identifier en concertation avec la Chambre d'Agriculture et le GEDA un groupe d'agriculteurs du territoire prêt à s'investir dans des actions du PAT et d'en assurer le suivi et l'évaluation afin d'essaimer les bonnes pratiques.

Mise en œuvre

- Mettre au point de manière concertée la « **grille thématique** » des actions répondant aux engagements du PAT et sur lesquelles des agriculteurs sont prêts à expérimenter; ou à s'engager,
- **Faire appel aux agriculteurs** (méthodologie de type AMI par exemple)
- **Engager les actions en y associant les agriculteurs** volontaires et pour chaque action, définir :
 - les critères d'évaluation (à court, moyen, long terme)
 - les modalités de communication et d'essaimage des bonnes pratiques à l'ensemble des autres exploitants (massifier)
- A partir des expériences conduites, faire connaitre les résultats et **essaimer auprès du plus grand nombre d'agriculteurs**".

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

Chambre d'Agriculture GEDA

Partenaires

APROBIO
Meloko
Le Court Circuit

Partenaires à mobiliser (?)

Savoir Vert
CABBALR - Service Biodiversité
CABBALR - Aménagement
Autres partenaires du PAT

Cibles

- Exploitants volontaires
- Tous les agriculteurs du territoire

Indicateurs de suivi

- Participants aux actions
- Nombre d'actions ciblées

Investissement

...

Fonctionnement

Ingénierie interne
Partenariats
Prestations

5.2.2 Etudier l'opportunité de créer une « société de projet », impliquant acteurs publics et privés dans le développement de boucles alimentaires locales vertueuses

Période de déclenchement de l'action

Présentation de l'action et attendus

L'idée d'une « société de projet » est née de l'intuition de certains membres du comité de pilotage du PAT , d'acteurs locaux et d'agents de l'agglomération que la rencontre et la coopération entre acteurs ne peut pas se faire aisément aujourd'hui, dans le contexte actuel, sans une forte intermédiation et sans le développement d'une « culture projet » forte.

Il s'agit de rendre le PAT très opérationnel afin d'accélérer sa mise en œuvre et produire des résultats grâce au nouveau système alimentaire local.

Cette société de projet pourrait prendre la forme d'une structure de coopération, de type SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) par exemple.

Il reviendra aux partenaires du Comité Local de l'Alimentation d'approfondir cette réflexion dans les mois qui suivront la validation du PAT.

Mise en œuvre

Etudier la pertinence et la faisabilité d'une telle initiative avec les acteurs du Comité Local de l'Alimentation

**Court terme
2019-2020**

Moyen terme
2021-2022

Long terme
2023-2025

Porteur(s)

CABBALR

Partenaires identifiés

Meloko

Partenaires à mobiliser (?)

Chambre d'agriculture
Aprobio
Savoir Vert
CMA
Autres acteurs associés

Cibles

Les acteurs du système alimentaire

Indicateurs de suivi

- Constitution d'une société de projet

Investissement

...

Fonctionnement

Prestation (étude juridique...)

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

CHARTRE D'ENGAGEMENT

DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Nous, signataires de la présente charte, nous nous engageons à respecter les 5 engagements ci-dessous :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (production, transformation, distribution, consommation) sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé
- Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale

CHARTRE D'ENGAGEMENT

DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Nous, signataires de la présente charte, nous nous engageons

- A contribuer, de par nos compétences respectives et nos moyens, à l'atteinte des objectifs fixés dans le PAT de la CABBALR;
- A nous inscrire dans le pilotage et/ou la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions définies dans la feuille de route 2019-2025 du PAT ;
- A venir enrichir cette feuille de route, dans le respect des engagements présentés ci-dessus ;
- A participer au dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PAT ;
- A être des ambassadeurs du Projet Alimentaire Territorial de la CABBALR ;
- A contribuer à sa réussite collective.

Les signataires ...

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

L'élaboration du Projet
Alimentaire Territorial a été
soutenue par :

- La DRAAF Hauts-de-France
- L'ADEME

